

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2014**

**Excusé** : Cyril GROBON.

Lecture et approbation du compte-rendu du 19 mai 2014.

### **1 – CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article 97 de la loi n° 82213 du 2 mars 1982 modifiée, relatives aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

**Décide**

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Christian LAMUR, receveur municipal ;
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €.

### **2 – VALIDATION REGLEMENT T.A.P. RYTHMES SCOLAIRES**

Frédéric HAUPERT, 2<sup>ème</sup> adjoint, expose au Conseil Municipal qu'en vue des prochains rythmes scolaires pour la rentrée de septembre, un règlement relatif au T.A.P. a été établi. Celui-ci doit être validé en séance de Conseil Municipal dans chaque commune du R.P.I.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** et **VALIDE** le règlement des T.A.P. joint à la délibération pour la prochaine rentrée.

### **3 – MODIFICATION DES HORAIRES DE PLUSIEURS EMPLOYES COMMUNAUX**

En vue des prochains rythmes scolaires lors de la rentrée prochaine, il est nécessaire de revoir les horaires de plusieurs employés communaux :

- Isabelle CALARD passera à 9h10/semaine.
- Régine FROMENT passera à 30h40/semaine.

Concernant le secrétariat de mairie, les horaires d'ouverture au public seront modifiés à compter de début septembre.

### **4 – TITULARISATION DE SEBASTIEN GUYENNON**

Monsieur le Maire rappelle l'embauche de Sébastien GUYENNON à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 en tant qu'agent stagiaire en remplacement de Bernard FLAMAND. L'année de stage étant terminée, il convient de le titulariser au même grade à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

### **5 – DEMANDE DE SUBVENTION AU SDIS SUR L'EQUIPEMENT DU C.P.I.N.I**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les factures concernant l'équipement du Centre de Première Intervention Non Intégré.

Elles correspondent aux prévisions budgétaires et peuvent être mandatées.

Ces factures concernent pour partie des matériels subventionnables par les services départementaux d'incendie et de secours.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré :**

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter l'aide des services départementaux d'incendie et de secours.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer le dossier et effectuer toutes démarches afférentes.

### **6 - TELETRANSMISSION DES ACTES - RECONDUCTION**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 juin 2011 relative à la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que la convention signée avec la Préfecture.

Cette convention arrivant à échéance le 04 septembre 2014, il est nécessaire de prolonger cette durée par la signature d'un avenant à la convention. La durée de validité de la convention sera prolongée d'un an par tacite reconduction.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** la reconduction de la télétransmission.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant avec la Préfecture.

## **7 – POINT SUR LA VOIRIE**

Monsieur le Maire fait part aux membres d'un devis reçu de l'entreprise SOCAFL pour les travaux de voirie :

- |                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| - Travaux chemin de Chane        | 4 547,50 € HT |
| - Travaux lotissement du Village | 5 876,00 € HT |
| - Travaux lotissement les Frênes | 9 466,00 € HT |

Il indique que d'autres devis seront demandés à d'autres entreprises. La décision sera prise au prochain conseil.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

- Le renouvellement du contrat CAE pour Dominique THEVENET doit être effectué. Voir pour prendre contact avec Pôle Emploi pour un rendez-vous.
- Monsieur JARNET, Vice-Président à la Communauté de Communes souhaite rencontrer les élus. Cette rencontre est fixée au 22 juillet à 19h00 en mairie.
- Une réunion pour faire le tour et le point des fossés est prévue le vendredi 11 juillet 2014 à 9h avec plusieurs propriétaires : GAEC MAURAS – GAEC de BERGER – CHAPELAND Gérard et RACCURT Joël.
- Fanny GARNIER--BEGUIN fait un compte-rendu de la réunion avec le Syndicat Renon-Chalaronne.
- Pierre MURAT fait un compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme.
- Suite au retour du problème sanitaire depuis le début de l'été, plusieurs courriers seront fait auprès de la Direction Départementale de la Protection et des Personnes, de la Direction Départementale de l'Agence Régionale de la Santé et à Monsieur le Préfet.

La séance se termine à 23H45.